



## ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2026-13

**OBJET : Travaux de voirie – reprise d'un coussin ralentisseur rue Aymé Chalus (RD76)**

Le Maire d'Alix,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande d'autorisation de voirie du 2 mars 2026 sollicitée par l'entreprise société EUROVIA, sis route Saint-Antoine à Chazay d'Azergues (69380) agissant pour le compte de la CCBPD

Considérant que pour prévenir la survenue d'un accident il convient de réglementer temporairement la circulation dans la zone de travaux.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à mettre en place une circulation alternée aux abords du chantier situé à l'intersection entre la montée du Pontet et la rue Aymé Chalus (RD76) le vendredi 6 mars 2026.

**Article 2 :** la signalisation et la sécurité aux abords des travaux sont sous la responsabilité du pétitionnaire.

**Article 3 :** la Commune se décharge de toute responsabilité en cas d'accident.

**Article 4 :** le présent arrêté sera publié et affiché par la Mairie.

Fait à ALIX, le 05 MARS 2026

Le Maire

Ampliation transmise à :

- La Gendarmerie d'Anse
- CCBPD : service voirie



Pascal LEBRUN